

Tableau synoptique

Plan stratégique 2024-2027

Notre mission

La CNESST fait la promotion des droits et des obligations en matière de travail et en assure le respect, et ce, auprès tant des travailleuses et des travailleurs que des employeurs du Québec. Pour ce faire, elle :

- favorise des conditions de travail justes et équilibrées ;
- assure l'implantation et le maintien de l'équité salariale ;
- vise la prise en charge de la santé et de la sécurité par les milieux de travail, indemnise les victimes de lésions professionnelles et veille à leur réadaptation.

Notre vision

Agir pour un monde du travail juste, sain et sécuritaire – avec vous, pour vous.

Nos valeurs



Respect



Équité



Professionnalisme

ENJEU 1 DES GAINS DURABLES EN FAVEUR DE MILIEUX DE TRAVAIL JUSTES, SAINS ET SÉCURITAIRES

ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES ANNUELLES				
				2024	2025	2026	2027	
1. Agir collectivement pour la prévention durable	1.1 L'impact de nos actions	1.1.1 Prioriser les interventions auprès des milieux de travail ciblés	Taux d'interventions réalisées dans les milieux ciblés (mesure de départ : 93,0 %)	93,5 %	94,0 %	94,5 %	95,0 %	
		1.1.2 Favoriser la compréhension des lois du travail	Proportion de la population québécoise de 14 ans et plus qui connaît ses droits et ses obligations en matière de travail (mesure de départ : résultat de 2023 ¹)	+0,5 pt de % ²	+1,0 pt de % ²	+1,5 pt de % ²	+2 pts de % ²	
		1.1.3 Prévenir la judiciarisation des recours	Taux de fermetures à la CNESST sans décision d'un tribunal (mesure de départ : 60,6 %)	≥ 60,0 %	≥ 60,0 %	≥ 60,0 %	≥ 60,0 %	
	1.2 Le travail en synergie	1.2.1 Favoriser la prise en charge de la prévention par les milieux de travail	Taux de réalisation de la deuxième évaluation du maintien de l'équité salariale (mesure de départ : 50,4 %)	+2,5 pts de % ²	+6,5 pts de % ²	+10,0 pts de % ²	+13,0 pts de % ²	
			Nombre de représentants d'employeurs ayant suivi une formation en matière de normes du travail (mesure de départ : 2 317 représentants d'employeurs)	2 363	2 434	2 531	2 658	
			Taux moyen de prise en charge de la santé et de la sécurité du travail ³ (mesure de départ : 62,0 %)	64,0 %	65,0 %	68,0 %	70,0 %	
		1.2.2 Soutenir les milieux face aux risques psychosociaux liés au travail	Taux de conformité des employeurs à la politique de harcèlement psychologique ou sexuel (mesure de départ : nouvel indicateur)	≥ 90,0 %	≥ 90,0 %	≥ 90,0 %	≥ 90,0 %	
			Proportion de la population québécoise de 14 ans et plus qui est sensibilisée aux risques psychosociaux liés au travail (mesure de départ : résultat de 2023 ¹)	+0,5 pt de % ²	+1,0 pt de % ²	+1,5 pt de % ²	+2,0 pts de % ²	
		Nombre d'ateliers de prévention réalisés pour soutenir les milieux de travail (mesure de départ : nouvel indicateur)			900	1 100	1 500	≥ 1 500

ENJEU 2 DES SERVICES HARMONISÉS À L'ÉVOLUTION DES ATTENTES

2. Adapter les services aux besoins des milieux de travail	2.1 Le soutien approprié	2.1.1 Adapter l'accompagnement à la diversification des besoins	Taux de satisfaction des clientèles à l'égard de l'accompagnement offert (mesure de départ : 79,5 %)	80,5 %	81,5 %	82,5 %	83,5 %
		2.1.2 Bonifier les communications avec les clientèles	Taux de satisfaction des clientèles à l'égard des communications (mesure de départ : 80,0 %)	81,0 %	82,0 %	83,0 %	84,0 %
	2.2 L'innovation	2.2.1 Bonifier l'offre de services numériques	Taux d'utilisation des principaux services numériques (mesure de départ : 78,0 %)	79,0 %	80,0 %	81,0 %	82,0 %
		2.2.2 Simplifier les démarches	Taux de satisfaction des clientèles à l'égard de la simplicité des démarches auprès de la CNESST (mesure de départ : 79,0 %)	80,0 %	81,0 %	82,0 %	83,0 %

ENJEU 3 DES TALENTS FIDÉLISÉS DANS UN MONDE DU TRAVAIL EN MUTATION

3. Demeurer un employeur de choix	3.1 Le bien-être au travail	3.1.1 Offrir un milieu de travail stimulant, sain, sécuritaire et inclusif	Taux de mobilisation du personnel (mesure de départ ⁴ : 77,0 %)	≥ 77,0 %	≥ 77,0 %	≥ 77,0 %	≥ 77,0 %
--------------------------------------	--------------------------------	--	--	----------	----------	----------	----------

1. Les résultats de 2023 des sondages réalisés auprès de la population québécoise de 15 ans et plus seront connus en 2024. En cohérence avec la *Loi sur l'encadrement du travail des enfants*, les enfants de 14 ans seront également sondés à compter de 2024.
 2. Par rapport à la mesure de départ.
 3. En établissements.
 4. Moyenne des résultats de 2020 et de 2023.